

N° de territoire :

**A RETOURNER**

à la Fédération  
départementale des  
chasseurs de la Nièvre

**DEMANDE CORRECTIVE DE PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE  
2019-2020  
ESPECE SANGLIER  
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE**

Code de l'environnement article L. 425-15 du code de l'environnement

**I – SESSIONS D'ATTRIBUTION CORRECTIVE**

Trois sessions d'attribution corrective sont prévues comme les années précédentes, pour les CTL en plan de gestion contingenté. Elles n'ont aucun caractère obligatoire et serviront à ajuster les dotations de bracelets aux populations présentes et aux dégâts occasionnés. Toutes les demandes seront transmises aux CTL pour avis.

Merci de cocher la session pour laquelle vous effectuez une demande corrective :

- Session corrective 1 : demandes à retourner au plus tard le 21 octobre 2019 pour une notification officielle le 2 novembre 2019
- Session corrective 2 : demandes à retourner au plus tard le 25 novembre 2019 pour une notification officielle le 6 décembre 2019
- Session corrective 3 : demandes à retourner au plus tard le 6 janvier 2020 pour une notification officielle le 17 janvier 2020

**II - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

**Société de chasse :**

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**CP VILLE :**

**III – DEMANDE DE BRACELETS**

ESPECE Sanglier	
Attribution SAI 2019 - 2020	
Réalisation à ce jour	
<b>Nombre de bracelets supplémentaires SAI demandés 2019 - 2020</b>	

Observations éventuelles :

**Je soussigné,  
renseignements indiqués.**

, certifie sur l'honneur l'exactitude des

Fait à , le

**Signature**